

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 23 février. — Le département des affaires étrangères a reçu ce matin des dépêches de Hollande, de Belgique et de France; elles ne contiennent rien d'important.

— On lit dans le *Globe* :

« Des nouvelles particulières de personnes bien informées en Russie, nous apprennent que l'état financier de ce pays se trouve dans le plus grand embarras. Les ressources du gouvernement ne sauraient par aucun moyen cadrer avec le maintien du pied de paix actuel. Le plan pour lever un emprunt dans ce pays a entièrement manqué, et les nobles qui sont presque les seules personnes sur lesquelles on pourrait lever des taxes sont représentés comme étant dans une position qu'on pourrait appeler banqueroute générale. Ils ont tant emprunté sur leurs domaines qu'il ne saurait emprunter davantage. Les manufactures qu'ils ont établies sont généralement tombées par le défaut d'ordre et de connaissances de ceux qui n'auraient jamais dû s'y engager. Et comment le gouvernement obtiendrait-il les moyens de payer ses armées, est maintenant une question. Sous de telles circonstances, il n'est pas probable que la paix de l'Europe soit troublée par la Russie, quelle que puisse être la soif de domination dont est tourmenté l'Autocrate; et probablement cette considération aura eu quelque influence dans le refus d'assister le roi de Hollande. L'obstination de celui-ci peut en refaire un stadhouder, mais cela ne lui donnera pas les moyens de reconquérir la Belgique. »

## FRANCE.

Paris, le 23 février. — Lord Grandville, ambassadeur d'Angleterre, est allé à midi et demi au ministère des affaires étrangères, où il a eu une conférence très-longue avec le ministre au sujet des affaires hollando-belges. Lord Grandville a aussi obtenu communication des dépêches arrivées au gouvernement concernant les affaires du levant.

— La cour de cassation, chambre des requêtes présidée par M. Zangiacomi, s'est occupée aujourd'hui du pourvoi de M. Dumontel fils, qui, après avoir été ordonné prêtre et avoir renoncé au sacerdoce, a voulu se marier, malgré son père.

M. Dupin, procureur-général, dans un réquisitoire fort étendu et rempli des recherches les plus laborieuses, a conclu à l'admission du pourvoi contre l'arrêt de la cour royale qui lui a paru consacrer une doctrine arbitraire et même une sorte de scandale.

La cour, après une délibération de plus de trois heures, a rejeté le pourvoi en se fondant sur ce que les canons de l'église confirmatifs des dispositions du concile de Trente contre le mariage des prêtres sont devenus loi de l'état, et que ni le code civil, ni aucune loi postérieure n'y a dérogré.

— La proposition de M. Portalis relative au mariage des prêtres sera discutée demain à la chambre des députés.

M. Dupin aîné s'était inscrit contre la proposition, parce que, dans son opinion, la législation actuelle suffirait pour permettre le mariage des prêtres. Après l'arrêt de la cour de cassation, rendu hier, contre les conclusions qu'il avait prises comme procureur-général, M. Dupin est revenu à la chambre, et s'est immédiatement inscrit pour la proposition.

Il est le second sur la liste. M. Lherbette doit parler le premier. (*Message*.)

— La proposition de M. Portalis, relative au mariage des prêtres, sera, dit-on, soutenue par MM.

Odilon-Barrot, Nicod, Isambert, etc. M. Dapin a promis de l'appuyer de tous ses moyens: ils ont toujours à cœur d'obtenir justice de l'arrêt de la cour de cassation.

— La chambre criminelle de la cour de cassation a rejeté hier le pourvoi de Regez, assassin de Ramus.

— Parmi les hommes de lettres qui ont renoncé à la rétribution dont ils jouissaient sur les fonds secrets, d'après les explications qui ont eu lieu dans le sein de la commission, on cite M. Andrieux, de l'Académie française, M. Charles Nodier, M. Charles Lacretelle, Mmes. Tastu et Émile de Girardin, M. Sauvart de la *France Nouvelle*.

— Une mendicante, qui depuis 20 ans se tient à la porte d'une des églises de Paris, a invité à dîner, le lundi gras, les chantres et enfans de chœur de la paroisse, ainsi que divers marchands du voisinage, tels que bouchers, pâtisseries, épiciers, fruitiers. On s'est trouvé environ 50 à table, où l'on a été fort bien traité. Un logement vacant avait été préparé à cet effet. Pendant le repas, l'Amphytrion femelle a lavé la vaisselle, et, après s'être endimanchée, elle est venue rejoindre au dessert ses convives, qu'elle a remerciés de leurs bontés pour elle.

— A la justice de paix du 2<sup>e</sup> arrondissement, M. Paris, coiffeur, avait fait assigner M<sup>me</sup> Th. pour avoir paiement de 7 fr. 50 c. pour cheveux rembrunis.

« Il faut convenir, dit M. Paris, que de certaines dames sont bien ingrates, et madame Th. surtout d'après ce que j'ai fait pour elle. Il y a quelques semaines elle vint me voir un matin et me dit: J'ai de beaux cheveux blonds, mais je voudrais que pour ce soir même, ils fussent teints en noir. — Ce serait bien dommage, lui répondis-je, car la couleur naturelle en est admirable. — On me l'a souvent dit, ajoute madame Th., mais j'ai un mari qui n'a pas le goût de tout le monde; hier encore, il me disait; tu es une jolie blonde, mais je préférerais te voir brune. Ainsi toute réflexion faite, il faut que, parée d'une chevelure noire, je me présente à lui aujourd'hui même, ce sera pour lui une agréable surprise. »

Après un tel désir aussi fortement exprimé, ajoute M. Paris, je me suis mis de suite à l'œuvre, et M<sup>me</sup> Th. a dû ressentir une grande satisfaction de sa nouvelle parure, car le lendemain elle était aussi joyeuse qu'une nouvelle mariée. (Des rires bruyants et prolongés éclatent dans toute la salle.) M. Lerat de Magnitot, juge-de-peace, ajoute en souriant :

« Une épouse qui ménage de telles surprises à son mari est tout à la fois rare et précieuse, mais il faudrait au moins qu'elle payât l'artiste et sa bonne couleur. »

— On lit dans le *Journal de Rouen*, du 21 février :

« Nous recevons tous les jours de nouveaux détails sur les déplorables effets de l'ouragan du 15 février. Nos campagnes ont été encore plus maltraitées que nos côtes; ce ne sont partout que toitures enlevées, bâtimens renversés ou fortement endommagés, arbres déracinés, etc. Les pommiers surtout, l'une de nos richesses agricoles, ont considérablement souffert, et il en a été détruit une quantité énorme dans le pays de Caux aussi bien que sur le plateau qui sépare Rouen de la vallée d'Andelle. Dans les forêts de Rouvrai, de Lalonde, de Bonelle, des arbres séculaires, non plus que les jeunes cèdres, n'ont pu résister à la bourrasque. On dit que dans la forêt de Brothonne le dégât est encore plus considérable. »

— On écrit de Saint-Amand que le sieur Quesnoy, dit *Gueule-Brûlée*, a mis le comble à l'audace et à l'impudence, le jour de son exposition publique et de sa déshonneur dans cette ville. On avait fait une quête en faveur des suppliciés; toute son attention se portait sur ce qui pouvait lui revenir de cette somme. Au moment où l'exécuteur l'attacha au pilori, il lui fit une proposition qui souleva l'indignation de tous ceux qui en furent témoins. Il s'offrit comme auxiliaire à l'exécuteur des hautes œuvres pour expédier (ce sont ces propres termes) son compagnon et son complice Depret, condamné à mort. Et c'était lui qui avait le plus contribué au crime de Depret!

Nous avons déjà rapporté il y a quelques jours le discours de M. Broglie sur la politique extérieure de la France; nous croyons devoir donner aujourd'hui un extrait des discours de MM. Guisot et Thiers pour compléter la matière.

M. Guisot : On représente la sainte-alliance comme toujours également menaçante, comme embrassant l'Europe continentale tout entière, sauf la France, comme étant à nos portes du côté de l'Italie, comme étant à nos portes du côté du Rhin.

C'est l'état de l'Europe tel qu'il a été fait en 1815. Si on appelle sainte-alliance toutes les puissances européennes, sauf la France et l'Angleterre. C'est une question que nous avons débattue depuis deux ans et demi.

Je ferai seulement observer à la chambre qu'il n'est survenu dans l'état de l'Europe, depuis quinze ans, qu'un seul grand changement matériel; ce changement, c'est l'abolition du royaume des Pays-Bas, et ce changement a été fait évidemment par l'influence de la France et à l'avantage de la France; non pas dans l'intérêt de la sainte-alliance, mais dans l'intérêt de la politique française, de l'indépendance et de la force de nos frontières.

Sous le point de vue morale, il est impossible de méconnaître que depuis 1830, l'influence de la France, l'influence des idées constitutionnelles en Europe a toujours été croissante.

Depuis 1830, c'est le système des idées constitutionnelles qui est en progrès; c'est à son profit que se font des transactions, c'est lui qu'on redoute, c'est lui qui est aujourd'hui la puissance prépondérante en Europe; et si vous passez en revue tous les faits qui s'accomplissent chaque jour, si vous observez le langage qui se tient dans tous les états de l'Europe, vous voyez tantôt sous la formule des paroles de la crainte, tantôt sous la formule des paroles de l'espérance, vous voyez l'influence toujours croissante des idées constitutionnelles, des institutions françaises.

M. Thiers : Le système suivi par le gouvernement a non-seulement rendu la paix possible, mais a sauvé la liberté. Une raison frappera la chambre, j'en suis sûr, par son simple énoncé. Le point essentiel de la politique européenne, depuis deux ans, était en France et en Angleterre, en Angleterre surtout, sous ce rapport qu'il fallait que là il y eût un gouvernement tout-à-fait engagé dans les voies de liberté. Si nous avons cru à ce système, qu'il fallait profiter du bel élan de juillet pour se jeter sur l'Europe (et ce système a été développé, j'en appelle aux souvenirs de la chambre), les torys se seraient emparés du ministère, et dans ce cas, vous auriez eu la guerre universelle, la guerre avec tout le monde. Or, je crois plus que personne au génie, à l'héroïsme de ma nation; mais ma nation seule contre toutes les autres, même en défendant la liberté, peut-elle espérer la victoire certaine?

Quant à Anvers, nous ne refusons pas à l'oppo-

sition la part de gloire qui lui reviendrait, mais je dirai que le gouvernement a pris non dans ses inspirations à elle, mais en lui-même, la volonté et le courage d'aller percer ce grand mystère que cachait les affaires de la Belgique.

Quant aux traités de 1815, le résultat de ce traité, c'est la France étouffée sous la maison des Bourbon, c'est la France ayant la condition expresse de ne pas relever telle forteresse, ayant tout près d'elle le royaume redoutable des Pays-Bas.

Tout cela n'existe plus : nous n'avons plus le royaume des Pays-Bas, il a été aboli, le pont a été coupé, si tête de pont il y avait, les places fortes vont être démolies. Le général de la sainte-alliance ne les visitera plus.

Il y a eu avant juillet une sainte-alliance pour empêcher les peuples de se développer, elle n'existe plus. Aujourd'hui, il y a deux grandes nations, la France et l'Angleterre, qui se sont unies et qui protègent la liberté partout où elle n'est ni envahissante, ni perturbatrice.

#### STATISTIQUE DE LA FRANCE EN 1832.

Productions.	Valeur.
Grains et légumes.	929,331,849 fr.
Vins, 56 millions d'hectolitres.	718,943,646
Laine.	81,339,317
Soie.	15,442,827
Chaux.	30,941,840
Lin.	49,000,000
Bois de constructions et autres produits par 7 millions d'hectares.	175,000,000
Garance.	4,000,000
Houblon, safran, bois de réglisse, etc.	4,700,000
Différentes sortes d'huiles.	70,000,000
Tabac.	2,000,000
Noix et noisettes.	8,120,000
Animaux destinés à l'abattage.	447,165,000
Volaille de toute espèce.	64,700,000
Lait de vache.	78,190,000
Lait de brebis.	7,125,000
Moutons.	8,250,000
Genisses.	9,640,000
Taureaux et bœufs.	12,500,000
Chevaux et poulains.	17,372,900
Peaux de chevaux.	770,000
Agneaux.	7,333,332
Abeilles et leurs produits, miel et cire.	6,000,000
Fruits de toutes espèces tant frais que secs.	64,620,000
Végétaux de toutes sortes.	496,800,000
Fourrages en herbages.	39,250,000
Fourrages secs.	660,805,955
Foissons d'eau douce.	20,000,090
Somme totale.	5,782,960,726 fr.

#### BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 25 FÉVRIER.

Mme. la baronne Desprez, femme du général Desprez, a succombé dans l'avant dernière nuit à une maladie dont elle souffrait depuis plusieurs mois.

— M. le général Desprez, à la suite de la perte qu'il vient de faire, va reconduire sa fille en France.

— On nous communique les renseignements suivants sur la direction que prendrait le chemin de fer à établir entre Bruxelles et Anvers :

« Le chemin à orniers de fer partira de Bruxelles, au pied du boulevard du jardin botanique, près du pont Saint-Jean-Népomucène, sur la Senne, et arrivera à Vilvorde, à la porte de Louvain, en deux alignements, cotoyant la Senne à droite, en chaussée élevée au-dessus des inondations.

« Le chemin à Vilvorde passera sous la chaussée et se prolongera de là par un seul alignement jusqu'à la droite du village d'Eppenheim, où se pliant un peu à gauche, il se dirigera jusqu'à la porte de Diest, à Malines, par une seule ligne droite qui traversera deux fois la Senne, le canal de Louvain et la Dyle.

« Le chemin creusé en déblai depuis le canal de Louvain jusqu'aux prairies de la Dyle passera sous la chaussée de Malines à Louvain.

« De la porte de Diest, à Malines, le chemin à orniers ira d'un seul alignement atteindre au-delà de Mortsel la route de Lierre, à Anvers, après avoir traversé la Nèthe sur un pont avec partie mobile (qui pourra être construit fixe) et gravira la hauteur peu sensible de Waerloos.

« Le dernier alignement aboutira au pied du glacis des fortifications d'Anvers, à la porte de Bruxelles, et se prolongera jusqu'au marché aux tourbes.

« La longueur totale de ce tracé, depuis le boulevard de Bruxelles jusqu'au pied du glacis à Anvers, est de 43,650 mètres. (J. de la Belgique.)

— Un courrier du commerce nous a apporté hier la nouvelle d'une forte hausse sur tous les fonds publics, à la bourse de Londres de l'avant-veille. Ils ont été cotés comme suit : embrant belge 85 1/8, dette hollandaise 45 5/8, 3 o/o consolidés anglais 87 5/8 à 3/4, Russes 104 3/4, Brésil 59, Cortès 17 1/4, Grecs 34.

On a remarqué qu'ici comme à Anvers l'imminence des nouvelles mesures coercitives envers la Hollande n'a que faiblement arrêté la voie de hausse dans laquelle est l'emprunt belge, parce que sans doute on s'est convaincu que la résolution du cabinet hollandais échouera contre celle des deux cabinets d'Angleterre et de France. On a fait des affaires hier à 85 3/4, en emprunt et à 62 3/4 en perpétuelles.

— On lit dans le *Liberal* :

« Nous aurons le plaisir d'entendre dans le cours de cette semaine, au Grand-Théâtre, la première représentation de l'opéra du *Mariage impossible*, dont la musique est d'un de nos compatriotes, M. Grisar, auteur de *la Folle*, romance qui a obtenu un si beau succès dans nos salons. Cet opéra, dont les principaux rôles sont confiés à M. Chollet et à Mlle Prévost, renferme plusieurs morceaux très-remarquables. Nous espérons que le public accueillera avec plaisir ce début d'un jeune compositeur qui donne de brillantes espérances, et que son exemple trouvera bientôt des imitateurs.

— Nous apprenons que le ministre des finances et la commission se sont mis d'accord pour quelques modifications à apporter au projet de loi sur les distilleries; la plus essentielle est une petite augmentation sur le droit qui sera porté à 18 centimes au lieu de 16, proposé par la commission.

— La commission supérieure de l'industrie et du commerce, consultée par le ministre de l'intérieur sur la question de la libre sortie des céréales, a été d'avis qu'il y avait lieu de révoquer l'arrêté porté par le régent qui en prohibait l'exportation. C'est sur cette base, dit-on, que le ministre doit présenter prochainement son projet aux chambres. Ce projet pourtant, du moins on nous l'assure, ne serait encore que provisoire.

On s'occupera ensuite d'une loi plus complète sur a matière.

Depuis long-temps, la ville de Bruxelles n'avait offert un aspect aussi animé que dans la journée et la soirée d'hier. Les rues étaient encombrées de promeneurs; les équipages étaient très-nombreux à la course, et on y remarquait un assez grand nombre de masques. Les bals masqués, qui se sont prolongés pendant toute la nuit, ont été très-suivis. Jusqu'à présent nous n'avons pas entendu parler de désordres sur aucun point; l'autorité avait pris toutes les précautions d'usage.

LIÈGE, LE 26 FÉVRIER.

On lit dans un journal anglais le *Standard* :

« Nous apprenons de bonne autorité que des représentations sérieuses ont été adressées au gouvernement hollandais conjointement par l'Autriche, la Prusse et la Russie, pour engager le roi Guillaume à souscrire aux demandes de l'Angleterre et de la France, relativement à la question belge. Cette démarche a été sans doute concertée dans la réunion des ambassadeurs des trois puissances que s'est tenue, il y a peu de jours, à l'hôtel de l'ambassade russe. »

— Le *Handelsblad* contient un long raisonnement dont la conclusion est : *Il faut adhérer aux 24 articles.*

Un petit journal hollandais, intitulé de *Onpartydige*; écrit, au nom des classes populaires, qu'il est temps que le gouvernement cède et s'arrange avec la Belgique.

— On lit dans le *Moniteur* :

« Grâce au zèle qu'ont déployé l'ingénieur Masui, les conducteurs sous ses ordres et les troupes employées aux travaux de terrassements, les digues qui entourent le polder de Lillo sont remises dans un état tel, qu'à moins que les vents ne s'élèvent

de nouveau avec violence lors de la pleine lune prochaine, on n'a plus aucun événement désastreux à redouter. Les ruptures sont fermées, en sorte que les eaux de haute mer ordinaire ne pénètrent plus dans l'intérieur; les talus endommagés par les vagues sont réparés, ou au moins garantis contre le choc des eaux par des revêtements provisoires en fascines, roseaux, genêts.

« Le secours des militaires n'est plus nécessaire, et les ouvrages qui restent à exécuter exigent d'ailleurs l'emploi d'outils dont ils sont pourvus. Des ateliers d'ouvriers civils, gazonneurs, fascineurs, paillasseurs, etc., sont en activité.

« Les travaux de la rive gauche, dirigés avec intelligence et dévouement par le conducteur Kümmmer, sont assez avancés pour ne laisser aucune inquiétude. »

— On écrit d'Anvers, le 24 février :

« Jusqu'à présent c'était M. van Ouweland qui avec l'autorisation du gouvernement belge s'était chargé de faire passer en Hollande la correspondance des négocians anversoises; maintenant ce service est trouvé partagé, et à dater de ce jour, M. J. J. Loos est autorisé à faire transporter en voiture et jusqu'à Gobien, les fonds et billets de banque propres à faciliter les opérations de bourse entre Amsterdam, Rotterdam, La Haye et Anvers. Cette permission émanée du ministre directeur de la guerre n'est accordée que pour un mois. Ce nouveau service commence d'aujourd'hui. Toutes nos canonniers vont sortir du bassin d'Anvers. M. le capitaine de navire Planque va prendre le commandement du fort La Croix. Sa canonniers mouillera tout au joignant dudit fort. (Belge.)

Une lettre d'Amsterdam, du 23 février, annonce que le prince Frédéric de Hollande est arrivé dans cette ville dans la matinée du même jour, et qu'il s'est occupé de choisir parmi quelques notabilités d'Amsterdam pour commander le corps de *schutterij* de réserve qui se forme actuellement dans cette ville. Comme major d'un des nouveaux bataillons, on désigne M. Jean Linden, avocat.

En 1829, nous avons tous connu, à Liège, une jeune légiste de ce nom, qui plus tard a habité Bruxelles avec sa famille, et qui a quitté cette ville à l'époque de la révolution.

Le bal masqué qui a lieu aujourd'hui au théâtre d'Anvers est très-beau, j'en sors; on y compte déjà 1800 personnes, et il n'est pas 9 heures et demie.

Cette réunion et celle de Philotaxe, pour les spéculateurs en fonds publics, réunissent ensemble tout ce qu'Anvers a de distingué. (Liberal.)

— Les dernières nouvelles de Londres annoncent que le bill sur l'Irlande a passé à la chambre des pairs, dans la nuit du 22. Il a été envoyé sur-le-champ à la chambre des communes, où lord Althorp a annoncé qu'il serait lu pour la première fois mercredi prochain. M. Stanley a déclaré que si les deux bills sur la réforme de l'église et sur les mesures coercitives ne passaient pas, les ministres se croyaient obligés à se retirer.

— On mande de Bouquière (Hainaut), 16 février :

« Un événement déplorable vient de se passer dans cette commune, par la chute du pignon d'une maison qui est tombé sur l'habitation qui y tenait, et dont la toiture en bois et couverte en paille, s'est écroulée en ensevelissant sous elle la veuve Lacroix, âgée de 70 ans; sa fille, Eugénie Charlier, avec ses deux enfants, âgés, l'un de 5 ans, et l'autre de 15 jours. Les flammes ont enveloppé immédiatement cette habitation, et ce n'est qu'avec les plus grands efforts et en courant mille dangers, qu'on est parvenu à en retirer la veuve, sa fille et son enfant de 15 jours, l'autre a été dévoré par les flammes et la veuve a expiré quelques heures après. On craint pour les jours de la jeune mère et de son enfant. »

— La ruse, qui jadis sauva la vie à Lavalette, vient d'être renouvelée par des personnes moins fameuses, mais avec plein succès à Bruges. Un juif luxembourgeois, détenu pour dettes, avait la permission de recevoir journalièrement sa femme, qui, per suite de ces visites répétées, n'inspirait plus aucune défiance. Ces jours derniers, le mari, ayant revêtu les habits de la femme, a vu s'ouvrir

le guichet devant lui, et s'est remis en liberté; la femme, qui sans doute avait apporté d'autres vêtements, doit l'avoir suivi quelques momens après.

— On lit dans le *Messager de Gand* :

« Vers le commencement de ce mois, le corps des partisans de M. le major Capiaumont arriva à Termonde et fut logé chez les bourgeois, quelques jours après il s'agit de le caserner, mais M. Capiaumont, instruit qu'il y aurait de la résistance de la part de ses soldats, alla à Bruxelles exposer ses craintes au ministre; celui-ci répondit qu'il devait renoncer à commander sa troupe, s'il ne pouvait y maintenir la discipline. Le major revient à Termonde, fit réunir ses soldats et les conduisit vers la caserne; arrivés devant la porte et méprisant l'ordre d'y entrer, la troupe continuait son chemin, lorsque le major, se jetant à la tête de la colonne, entreprit de saisir ceux des militaires du premier peloton qui lui paraissaient les plus mutins; l'un d'eux veut le repousser avec la bayonnette, le major pare le coup et passe son sabre à travers le corps du soldat; d'autres résistent également, mais ils sont aussi sabrés par le major qui, armé de deux pistolets et soutenu par ses officiers, met la troupe en fuite et la chasse dans les casernes, où les chefs de cette matinerie furent ensuite arrêtés. »

— Le procédé d'aimantation de M. Nagels consiste en ceci : il applique le contact sur les deux extrémités d'un fer à cheval, pose un aimant artificiel, le pôle sud en avant, sur l'une des extrémités, le fait glisser jusqu'à l'autre extrémité, le contact également compris; il reporte à la première extrémité; glisse de nouveau et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ait fait 10, 11 ou 12 tours. Il est essentiel de bien appuyer l'aimant sur le fer. Un fer de cheval de 7 onces supporte, ainsi qu'il a été dit, immédiatement 5 kilogrammes. L'aimant artificiel avec lequel monsieur Nagels opère, a une force de charge de 10 kilogrammes. Il transmet donc la moitié de cette force au fer qu'il aimante. M. Nagels avait depuis 3 semaines montré sa méthode à tous ceux qui ont désiré la connaître lorsqu'il en a fait la démonstration en public.

Les journaux de Paris arrivés hier publient une note de la France et de l'Angleterre à la Hollande qu'ils disent leur avoir été envoyée de La Haye; la forme et le fond de cette pièce nous font douter de son authenticité. Cette note est datée du 10 février, et les menaces si explicites qu'elle contient ne s'accordent pas avec le ton beaucoup plus mesuré de la note postérieure du 14 février, dont nous avons donné le texte, il y a quelques jours. Un journal de Bruxelles, fait l'observation suivante à ce sujet : Il est surprenant que les journaux hollandais soient restés jusqu'à présent dans une entière ignorance sur ce document.

Le *Handelsblad* du 25, arrivé, en effet, par voie extraordinaire, contient bien la note du 14 février, mais ne dit pas un mot de l'existence d'une pièce telle que la note ci-dessous.

La rédaction de cette pièce nous semble au surplus propre à inspirer des doutes sérieux sur son authenticité; elle ne nous paraît qu'une version inexacte de la note du 14 février.

Voici du reste le texte du document en question :

Art. 1<sup>er</sup>. Après avoir épuisé tous les moyens de conciliation pour parvenir à un arrangement amical entre les deux puissances (la Hollande et la Belgique), S. M. B., d'accord avec le roi des Français, a résolu que si, dans la première quinzaine du mois de mars prochain, S. M. néerlandaise n'a pas remis au *Foreign-Office* une note explicative indiquant les bases principales sur lesquelles sera fondé le traité de commerce qui doit être fait entre les deux puissances belligérantes, l'armée française, appuyée par une escadre anglaise, franchira de nouveau le territoire belge, et cette fois elle ne rentrera dans son territoire que lorsque le traité du 15 novembre 1831 aura obtenu son entier accomplissement.

2. L'embargo sur les navires hollandais, de guerre ou marchands, sera aussi maintenu, tant en France qu'en Angleterre, jusqu'à l'accomplissement du susdit traité.

3. La France et l'Angleterre, avant d'avoir recourus aux mesures coercitives, réclament du gouvernement hollandais l'abolition du droit de toll établi dernièrement.

4. Les gouvernements de France et d'Angleterre désirant établir les bases commerciales de deux gouvernements dont les relations désormais doivent être entièrement amicales, et ne voulant pas que le traité qui doit être fait soit onéreux ni pour l'une ni pour l'autre puissance, s'efforceront de concilier les intérêts des deux puissances belligérantes de manière à ce que le traité puisse être signé et ratifié à La Haye et à Bruxelles dans le courant du même mois de mars de la présente année.

5. Les sous-signés, représentants de la France et de l'Angleterre, finissent enfin par réitérer au gouvernement hollandais ce qui a été dit dans le premier article de cette note, et espérant que S. M. néerlandaise, reconnaissant le besoin réel de terminer une question qui tient en suspens le commerce de l'Europe entière, tranchera le nœud gordien et nous transmettra des propositions admissibles.

Fait à Londres, le 10 février.  
Signé : *Talleyrand, Palmerston.*

Une lettre de Mulhouse en Alsace (France) rapporte l'événement suivant :

« Un cultivateur des environs de Montbéliard se rendit avec sa fille à la foire de Belfort, pour y vendre une paire de bœufs. Quelques-uns de ses voisins, qui en furent instruits, l'attendirent dans un petit bois, où il devait passer à son retour. Arrivé dans ce bois, le père dit à sa fille qu'elle devait aller un peu en avant, et qu'il ne tarderait pas à la suivre. La fille qui portait l'argent sur elle dans un ceinturon, alla en avant tout doucement; mais à peine éloignée de son père d'une cinquantaine de pas, elle entend un coup de fusil. La peur s'empara d'elle; elle se mit à courir, et atteignit à une distance de 5 à 600 pas une petite auberge, où elle raconta à la hâte à la maîtresse de la maison ce qui venait de se passer. Cette femme femme lui montra une chambre, lui dit d'y entrer, et ajouta, « quand ils viendront, je dirai que tu n'y es pas. » Et ne s'étant pas passé dix minutes que trois hommes entrèrent dans l'auberge, et s'informèrent si la fille d'un tel n'y était pas. La femme répondit : elle est ici dans la chambre, et ne nous échappera pas. Les trois scélérats voulurent la chercher de suite; mais la femme s'y opposait, en faisant observer que, s'il venait encore du monde, on pourrait remarquer les traces du sang; sur cette observation, et après une délibération de quelques instans, il fut décidé qu'on brûlerait la jeune personne dans le four où on cuit le pain. La fille qui comprenait le patois, saisie de terreur, détacha le ceinturon qu'elle portait sur son corps, le cacha dans la paille, et se sauva par une petite fenêtre qui donnait dans le jardin.

« Favorisée par la nuit, qui commençait à tomber, elle arriva dans le village voisin, se rendit chez le maire et lui raconta ce qui venait de se passer. Le maire fit rassembler de suite 25 hommes de garde nationale, et accompagné d'eux et de son adjoint, il se mit en route, et au bout d'une demi-heure, ils arrivèrent près de l'auberge qu'il fit cerner. Le maire y entra tout seul, fit semblant de revenir d'un voyage, et après différentes causeries, il dit à l'aubergiste : Je crois que vous voulez encore cuire du pain ce soir, puisque vous avez allumé votre four, où est donc la pâte? Après plusieurs questions de cette espèce, la femme s'aperçut qu'elle était trahie et donna un signal; mais au même instant, l'adjoint et 12 hommes de garde nationale entrèrent dans la chambre, et arrêtèrent la femme et ses hôtes. La fille arriva à son tour, et fit voir la place où elle avait caché son argent; on se rendit également sur les lieux où elle avait entendu le coup de fusil, et on y trouva le cultivateur baigné dans son sang. Tous ces malfaiteurs sont entre les mains de la justice. »

LITTÉRATURE.

*Les Écorcheurs, fragmens historiques, par M. le vicomte d'Arincourt.*

Henri V et l'héroïne de Blaye comptent encore un défenseur de plus. L'auteur du *Solitaire* et de la *Caroleide* vient

aussi rompre une lance pour l'enfant du miracle; armé des vieilles légendes du XIV<sup>e</sup> siècle, il est descendu dans l'arène. Les récits et les mémoires de Monstrelet, de Juvenal des Ursins, d'Alain Chartier et de St-Remy étaient un vaste champ à exploiter, et M. d'Arincourt y a puisé deux volumes, pour nous prouver que la France est sur le bord de l'abyme, que l'Enfant Royal peut seul la sauver des malheurs affreux qui la menacent, des révolutions, des pavés, des barricades, de l'usurpation et de la peste. Témoin l'année 1418 avec laquelle 1830 a une ressemblance frappante. Le duc de Bordeaux est un second Charles VII, Louis-Philippe, un nouveau duc de Bourgogne, dont les poignées de main hypocrites ne sont que des stigmates flétrissans qui désignent des victimes au glaive du bourreau; le choléra qui a ravagé la France n'est-il pas l'image de la peste noire qui, au XIV<sup>e</sup> siècle, est venue décimer la population de Paris. Or vous le voyez, partisans de la royauté de juillet, pour vous il n'est de salut que dans le retour et la clémence du noble rejeton que vous avez eu l'audace d'exclure du trône, M. d'Arincourt vous l'assure. D'ailleurs 1418 est là, lisez les fragmens historiques, les mémoires du tems, et vous vous convaincrez de la nécessité d'appliquer la route au seul sauveur que la justice céleste ait laissé à la France.

C'est donc sous l'inspiration de son enthousiasme royaliste que le noble vicomte a retracé les événemens sanglans qui ont signalé la fin du règne de l'infortuné Charles VI, l'usurpation de Jean sans peur et le pouvoir d'Isabelle de Bavière; il a cherché à faire ressortir tout ce qui pouvait établir un point de rapprochement entre cette funeste époque et la révolution de juillet; mais les temps ne sont plus les mêmes. On déplore les malheurs d'un roi en démençe qui meurt de faim dans son palais, d'un Dauphin prosaïque qui combat pour reconquérir un trône qu'une reine impudique, une mère dénaturée lui dispute pour le livrer à l'étranger, mais on ne peut éprouver le même sentiment pour un roi parjure, pour une dynastie que la France entière rejette, et dont le moindre crime est d'avoir été imposée à la nation par les bayonnettes étrangères.

On fait du dévouement de toutes les manières; il est à l'ordre du jour et M. d'Arincourt n'a pas voulu être le dernier. Il a grand soin de nous apprendre que sa seconde fille, Mlle. Mathilde d'Arincourt a sollicité la faveur insigne de partager les fers de la prisonnière de Blaye, dont il compare le sort à celui de Napoléon! La citadelle de Blaye est pour Marie Caroline le rocher de Ste.-Hélène!! Il faut avouer que le parallèle est vraiment heureux.

A part les sentences légitimistes dont il fourmille, cet ouvrage est bien écrit. Au milieu des scènes d'horreur qui ont ensanglanté la capitale, l'auteur a su grouper des personnages et des événemens d'un puissant intérêt. Nous allons en donner ici une courte analyse.

Perrin Leclerc a ouvert aux Bourguignons la porte de Paris, le sang ruisselle dans les rues, les pavés sont jonchés de cadavres, les écorcheurs vont anéantir la monarchie, mais un sujet fidèle veille sur le sort du Dauphin et favorise sa fuite. Quel est ce français dévoué à la cause de Charles VII, c'est Maurice Achard, le fils d'un des chefs de la révolte, d'un capitaine d'écorcheurs. Le maréchal de Rieux poursuivi par les assassins pénètre dans la maison de l'orfèvre Morand; fleur des anges sa fille, et ses compagnes cherchent à soustraire à la fureur des rebelles l'infortuné Maréchal. Un homme parait c'est Maurice, l'amant fleur des anges, il prend le Maréchal sous sa protection et parvient enfin à le sauver.

Nous retrouvons le maréchal chez sa nièce, la belle Ethelinde. Maurice vient l'y rejoindre et est armé chevalier par celui auquel il a sauvé la vie. Ethelinde n'a pu voir Maurice sans l'aimer, et le jeune chevalier oublie presque auprès de la duchesse de Belle Rose, la douce Calisto, l'innocente fleur des anges. Charles VII a reconnu dans Maurice son libérateur et pour le récompenser, il l'attache à sa personne et le nomme son écuyer. Porteur d'un message du roi pour la reine Isabelle, Maurice a revu Paris, il vole à la demeure de Fleur des Anges, une croix rouge est empreinte sur la porte; ce signe le glace de terreur, la peste noire est donc dans la maison de Morand, et il ne peut en franchir le seuil. Mais il se rappelle qu'une petite porte donne dans une ruelle écartée, il y court et bientôt il est aux pieds de Caliste. Vêtue de longs habits de deuil elle lui apprend que Morand a succombé à l'affreuse épidémie, Achard a été nommé son tuteur et a promis sa main à l'infâme Perrin Leclerc. Maurice a retrouvé tout son amour, il jure à Caliste de n'avoir jamais d'autre épouse qu'elle.

Cependant Charles VII a réuni une petite armée, déjà la France est lasse de ses maîtres et elle appelle son légitime souverain. Le maréchal de Rieux rencontré par une troupe d'écorcheurs est frappé par Achard, et au moment où il va rendre le dernier soupir, Maurice arrive et reconnaît son père dans l'assassin de son noble protecteur. Mais une surprise plus grande l'attendait encore, de Rieux avant de mourir déclare qu'il est le père d'Achard!!

Fleur des Anges a été conduite secrètement à la *Charité sur Loire* et va s'unir à Perrin Leclerc. Mais Maurice l'apprend et jure de la sauver. Il se rend donc aux lieux où doit se célébrer cet hymen, enlève son amie et se réfugie chez Ethelinde. La duchesse de Belle Rose triomphe de son amour et accorde sa protection à son heureuse rivale, Charles VII est vainqueur, il arrive auprès d'Ethelinde, y retrouve son fidèle écuyer et l'unit à la belle Caliste. Ethelinde renonce au monde et se voue au service des hospitaliers.

Les écorcheurs sont appelés à avoir un succès populaire; déjà, dit-on, quatre éditions ont été épuisées, et la mode va incessamment faire paraître la couleur *Fleur des Anges* et des écharpes *Ethelinde*. Bientôt, sans doute, nous verrons paraître sur la scène Maurice, Achard, l'innocente Caliste, et la belle duchesse, car il y a du drame dans ces fragmens historiques qui ne le cèdent en rien pour l'intérêt au *Solitaire* et à *l'Étrangère*, et sans contredit leur sont de beaucoup supérieurs pour le style.

VILLE DE LIEGE.

Le programme des connaissances théoriques et pratiques exigées pour entrer dans le corps des ponts et chaussées, en qualité de sous-ingénieur d'élève et de conducteur, est déposé au secrétariat de la régence.

Les personnes qui voudraient en prendre communication peuvent se présenter audit secrétariat depuis 9 heures du matin jusqu'à 2 heures de l'après-midi.

A l'Hôtel-de-ville, le 22 février 1833.

La régence mettra en adjudication publique le mardi 5 mars prochain à midi, la location d'une partie du rez de chaussée de la Halle des Drapiers. Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence, où l'on peut en prendre connaissance.

Liège, le 5 février 1833.

ETAT CIVIL DE LIEGE du 25 février.

Naissances : 10 garçons, 3 filles.

Décès, 3 garçons, 1 fille, 5 hommes, 3 femmes, savoir : Pierre François Legros, âgé de 80 ans, armurier, rue Grande-Bèche, veuf de Barbe Paquet. — Simon Adrien, âgé de 68 ans, menuisier, rue Longdoz, veuf de Marie Catherine Legros. — Servais Martin Joseph Guilmet, âgé de 63 ans, menuisier, rue Saucy, époux séparé de Jeanne Corbusy. — Léonard Braekmanen, âgé de 22 ans, soldat au 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Bonaventure Dyckmans, âgé de 22 ans, au 3<sup>e</sup> régiment d'infanterie. — Catherine Joseph Gobert, âgée de 80 ans, tricoteuse, rue Vertbois. — Marie Catherine Gerard, âgée de 52 ans, journalière, faubourg Vigneis, veuve de Lambert Darimont. — Agnès fourneau, âgée de 50 ans, journalière, Pont Saint-Nicolas, épouse de Henri Joseph Lecocq.

L'administrateur du trésor informe MM. les curés, desservans et vicaires, en résidence à Liège, que le paiement de leurs traitemens du 4<sup>e</sup> trimestre 1832 est ouvert à son bureau tous les jours non fériés depuis 9 heures jusqu'à midi.

Liège, le 25 février 1833.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Bonne récompense à qui ramenera au n<sup>o</sup> 493, derrière St-Jacques, un vieux CHIEN d'arrêt, répondant au nom de MLOBD, poil gris-ras, mêlé de tâches brunes.

Au même n<sup>o</sup> il y a une grande partie de grands débris de BUFFLES à VENDRE à très bon compte. 668

AVIS A MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX.

Je suis arrivé à l'Hôtel de la Pommelette avec un nombre de très-beaux CHEVAUX de voiture, de cabriolet et de selle, race de Meklenbourg, j'y resterai quelques jours. HILGERS. 664

VENTE PUBLIQUE.

Mercredi 6 mars 1833, à 10 heures du matin, le notaire FRANCKEN VENDRA au plus offrant, à la ferme de M. de Donceel, que les enfans Jean Joseph Renson et d'Anne Diendonée Humblet occupent à Hognoulle, en vertu d'un arrêt rendu par la cour d'appel de Liège, le 18 janvier 1833, dûment enregistré, le restant du mobilier qui la garnit; plus les froment, seigle, avoine et orge, battus et non battus, trefles et pailles d'avoine. Aux conditions lors à prélière. 667

On désire trouver pour un pensionnat une DEMOISELLE qui connaisse la grammaire française, les élémens de géographie, d'histoire et les ouvrages de mains; ses appointemens seront proportionnés à ses talens. S'adresser au bureau du Courrier de la Meuse. 210

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, à 4 fl. 25 le cent, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, n<sup>o</sup> 320. 23

Cabilleaux et Rivets, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont

HUITRES anglaises, 1<sup>re</sup> qualité, à 4 fl. 25 le cent; et ANCHOIS nouveaux, chez PERET, rue Ste.-Ursule. 153

Cabilleaux, Rayes, Rivets, Flottes, chez PERET, rue St.-Ursul

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

On informe le public que le MOULIN à L'HUILE des Petites Oies, Outre-Meuse, est remis en activité, on y VEND de l'Huile, des Tourteaux, et l'on en fabrique pour le compte des particuliers. 660

MAISON à VENDRE, rue St-Jean en Ile, n<sup>o</sup> 767, composée d'un salon, pièce à côté et cuisine avec four, deux pompes et citerne, aux premier et second étages 6 chambres dont 4 à feu, grenier au dessus, cour et un petit bâtiment aux fonds, ayant une porte dans la rue St-Adalbert; une forte partie du prix pourra être constituée en rente à 4 p. 0/0.

S'adresser à M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, place de la Comédie. 659

A VENDRE ou à LOUER une des TEINTURERIES les mieux achalandées de la ville de Liège, se composant de deux cuves à chaud, trois à froid, cinq chaudières en cuivre, une en étain, pompes, fontaine, etc.

S'adresser au notaire BOULANGER.

( ) A VENDRE une jolie MAISON, avec cour, jardin et pavillon, sise à Liège, rue Volière, n<sup>o</sup> 159.

S'adresser au notaire PAQUE.

A LOUER pour le mois de mars une MAISON restaurée à neuf, située Hors-Château, n<sup>o</sup> 482, S'adresser même rue, n<sup>o</sup> 481.

VENTE D'UNE GRANDE ET SUPERBE PROPRIÉTÉ D'ORIGINE PATRIMONIALE.

On fait savoir que le vendredi 1<sup>er</sup> mars 1833, à 10 heures du matin, il sera vendu aux enchères, d'abord en lots partiels, divisés par exploitation, et ensuite en masse, en l'étude de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, une belle PROPRIÉTÉ, située en la commune de la Reid, à une lieue de Spa et à deux de Verviers, province de Liège; consistant en un château, trois fermes, bois, carrière, four-à-chaux, etc. Elle est très-favorablement située, réunit tous les agrémens de la campagne et les communications en sont faciles.

Il y a toute sécurité pour acquérir et facilité le paiement S'adresser audit notaire DUSART, rue Féronstrée à Liège, pour voir les titres de propriété, connaître les conditions et se procurer des placards contenant la formation des lots.

VENTE PUBLIQUE D'UN BEAU MOBILIER DE FERME.

Vendredi et samedi, 1<sup>er</sup> et 2 mars 1833, à 10 heures du matin, M. Poismans, cessant l'exploitation de sa FERME à Hodeige, y fera VENDRE au plus offrant sous la direction du notaire FRANCKEN, 44 beaux chevaux et poulains, parmi lesquels un entier, 3 hongres et 7 jumens pleines, 15 bêtes à cornes, 26 truies pleines et 30 cochons dits nourris, 2 chariots, charrettes, charnues, herse, rouleaux, garde robes, tables, chaises, étainerie, cuivrie, lits, matelats, serviettes, pommes de terre et autres objets trop long à détailler. A crédit. 466

Lundi 4 mars 1833, à 10 heures du matin, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, en son étude, rue Féronstrée, n<sup>o</sup> 588, à la VENTE aux enchères publiques des pièces de terre labourable dont la désignation suit :

1<sup>o</sup> Une pièce de 95 perches 90 aunes (22 verges grandes), sous Moulin, commune de Waremmes, joignant à M. Straemann, Lejeune et Madame V<sup>e</sup> Detru.

2<sup>o</sup> Une pièce de 87 perches 18 aunes (20 verges grandes) située à Waremmes, joignant à M. Wery; aux pauvres de Bettincourt, et la V<sup>e</sup> Pirard.

3<sup>o</sup> Une pièce de 78 perches 46 aunes (18 verges grandes) située à Bettincourt, joignant aux dames Detru; Henrard, etc.

4<sup>o</sup> Une pièce de 39 perches 23 aunes (9 verges grandes); située à Seraing-le-Château, campagne dite du Fond de Tâte, joignant à MM. de Hamal, Berleur et Donceel.

5<sup>o</sup> Une pièce de 92 perches 72 aunes (20 verges grandes), située à Villers-le-Peuplier, au chemin qui conduit de Villers à Moeheron, joignant à MM. Strel et Moreau.

6<sup>o</sup> Et une pièce de 74 perches 18 aunes (16 verges grandes), aussi située à Villers-le-Peuplier, joignant à MM. Gaillard, Renson, Lardinois et Robert.

S'adresser pour connaître les conditions de la VENTE à M. DUBOIS, bourgmestre à Seraing-le-Château, à M<sup>e</sup> BOLLINNE, notaire à Huy, et audit M<sup>e</sup> GILKINET. 584

( ) VENTE POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le lundi, onze mars 1833, à 10 heures du matin, en vertu d'un jugement rendu par le tribunal civil de première instance séant à Liège, il sera VENDU aux enchères publiques par le ministère de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège, à ce commis, et devant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de cette ville, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, les IMMEUBLES et RENTE dont la désignation suit :

1<sup>er</sup> Lot. — Une petite ferme, située au lieu dit Coul, bâtimens, jardins et trois prairies, contenant trois bonniers 21 perches 57 aunes.

2<sup>e</sup> Lot. — Une autre, au même lieu, contenant deux bonniers 35 perches.

3<sup>e</sup> Lot. — Une prairie nommée la Crombempt, en lieu dit Bourendantz contenant un bonnier 41 perches.

4<sup>e</sup> Lot. — Une autre petite ferme, consistant en maison, étables, jardin et trois prairies, mesurant trois bonniers 57 perches, en lieu dit Bourendantz.

Tous ces immeubles sont situés en la commune d'Abel, occupés par le Sr. Thomas Jos. Maclot, d'origine patrimoniale et de 1<sup>re</sup> classe.

5<sup>e</sup> et dernier Lot. — Une rente de 3074 litrons 19 dés (douze muids et demi) d'épeautre, due par M. Ferdinand Franckson, propriétaire à Beine.

S'adresser pour connaître les conditions au bureau de ladite justice de paix ou audit notaire DUSART, rue Féronstrée, dépositaire des titres de propriété.

Il sera procédé, le 5 mars prochain, pardevant M. le ministre directeur de la guerre à Bruxelles, à l'adjudication de la FOURNITURE des FOURRAGES nécessaires aux différens corps de cavalerie et d'artillerie de l'armée, pendant les neuf derniers mois de cette année.

Le cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu est déposé à la 2<sup>e</sup> division des bureaux de l'administration provinciale, où il pourra être pris communication.

VENTE d'une grande et belle PROPRIÉTÉ d'origine patrimoniale; pour sortir de l'indivision.

Le quatre mars 1833, à 10 heures précises du matin, on VENDRA aux enchères, en une seule séance, d'abord en masse, ensuite en lots partiels, divisés par exploitation, et après partiellement pardevant le notaire DELGUEUR, à la résidence de St-Trond, province de Limbourg, au cabaret de Charles Vanermen, sis rue de Chevaliers audit St-Trond, un beau domaine patrimonial dit Terbieft, situé près de la ville de St-Trond, consistant en un château avec chapelle, maison de fermier avec tous les bâtimens d'exploitation nécessaires, et deux autres fermes dites Grammetroy et Château, contenant ensemble cinquante un bonniers et demi, mesure métrique, de jardin, prés, vergers et terre arable de 1<sup>re</sup> qualité, faisant pour ainsi dire un seul gazon.

Après l'adjudication de ces biens, on exposera encore en vente quelques bonniers de terre arable et bois de haute futaie (chênes), et de raspe, situés sous St-Trond, Brusthem et Posen, canton dudit St-Trond et ayant fait partie de la propriété susdite, contenant seize bonniers et demi aussi mesure métrique.

Il y a toute sécurité pour acquérir; et facilité pour le paiement. Le cahier des charges et des plans figuratifs des biens, réposent en l'étude dudit notaire DELGUEUR, à l'inspection des amateurs. 411

VILLE DE LIEGE. — Les bourgmestre et échevins, vu la demande du sieur François Hogge, ayant pour objet d'obtenir l'autorisation de construire un four à pains dans la maison qu'il occupe rue St-Severin n<sup>o</sup> 673, arrêtent :

Ladite demande sera publiée par la voie des journaux, pour que les personnes qui croiraient devoir s'y opposer, aient à faire remettre leurs motifs au secrétariat de la régence dans le terme de quinze jours.

A l'Hôtel de Ville, le 22 février 1833. Pour le bourgmestre, L'échevin, DEJAER-BOURDON. Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

A LOUER, pour le premier mars prochain, une MAISON de campagne, située au pied du bois de Quinkempois, avec beau jardin et prairies. S'adresser au n<sup>o</sup> 854, place du Spectacle. 651

COMMERCE.

Bourse de Paris du 23 février. — Rentes, 5 p. 0/0, 104 25 — 4 1/2 p. 0/0, 00 00. — Rentes, 3 p. 0/0, 78 50 — Actions de la banque, 1680 00. — Certificat Falconnet, 89 00 — Emprunt royal d'Espagne, 86 1/4. — Emprunt d'Haïti, 000 00. — Emprunt romain, 85 0/0. — Emprunt belge, 86 7/8.

Bourse d'Amsterdam du 23 février. — Dette active, 44 0/0 000; idem différée, 00 00. — Bill. de change, 00 0/0. — Syndicat d'amort., 75 3/4; idem 3 1/2 p. 0/0, 58 3/4 0/0. — Rente remb., 2 1/2 p. 0/0, 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Cop. et C<sup>e</sup>, 97 97 3/6 0/0. — idem emp. ins. gr. liv., 00 0/0 00; idem C. Hamb., 00; idem emp. à L., 0) 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rent. fr., 3 p. 0/0, 78 0/0. — Métalliques, 87 3/8. — Naples Falc., 82 1/2. — idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 60 9/16 0. — A. E. 1<sup>re</sup> levée, 00. — Rente perp., 00 0/0. — Lots de Pologne, 000 0/0. — Brésil., 57 3/4 1/2. — Grecs 2<sup>e</sup> levée, 00. — Coup. guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00/00.

Bourse d'Anvers, du 25 février.

Changes	à courts jours.	à deux mois	à trois mois
Amsterdam.	1 0/10 av.	A	
Londres.	12 15	12 07 1/2	
Paris.	47 1/8	P 46 7/8	46 1/16
Francfort.	36	P 35 7/8	P 35 5/8
Hambourg.	35 1/4	35 1/8	

Escompte à 4 1/2 p. 0/0.

Effets publics.

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt,	00 0/0 0.
	Empr. de 42 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.,	00 0/0.
	Empr. de 48 mill.,	85 84 3/4 et A.
	Dette active,	5
	Oblig. de Entr.	5
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.	4 1/2
	Rent. remb.	2 1/2

Arrivages au port d'Anvers, du 25 février.

Le kof hanovrien Stad Lingen, cap. Schipman, venant de Londres chargés de divers marchandises.

Le pleit belge Python, cap. Bunmeyer, ven. de Londres par Ostende.

Le kof belge Diana, capitaine Knudzen, venant d'Hull par Ostende.

Le sloop danois Metta, cap. Glad, ven. de Copenhague chargés d'orge.

Le brick suédois Concordia, cap. Koler, ven. de Céphalonie chargés de divers marchandises.

Ce dernier navire vient d'être relevé du Banc près de Balz où il a été échoué depuis la tempête.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot-d'Or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.